
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021****L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUINZE DÉCEMBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Benoit AKKAOUI, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS.

OBJET : Ressources Numériques et Informatiques – Transition numérique et territoire intelligent – Numérique responsable - Charte pour une gestion responsable des solutions numériques

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et le CCAS de la Ville d'Angers affirment leur volonté d'engager une gestion responsable des solutions numériques.

Cette volonté s'inscrit résolument dans la dynamique des Assises de la transition écologique « Agir face à l'enjeu » dont les actions prioritaires ont été présentées lors du Conseil communautaire du 11 octobre dernier. Elles se sont appuyées sur l'ensemble des forces vives du territoire afin d'engager une dynamique d'action locale qui vise à préserver nos ressources, notre biodiversité et réduire nos émissions, tout en intégrant les enjeux sociaux et la qualité de vie. La volonté est également alignée avec les attendus de la loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique), adoptée au Sénat le 2 novembre 2021, qui vise à promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires, avec la nécessité d'engager au sein des collectivités territoriales un travail d'ici le 1er janvier 2023.

De plus en plus présent dans nos vies et nos manières de travailler, le numérique représente l'équivalent de 10 % de la consommation totale d'énergie au niveau international, et peut être un formidable outil de progrès à condition de prendre en compte son impact global.

Il est donc de notre responsabilité collective d'agir sur les effets néfastes du numérique pour en tirer une balance environnementale positive.

Dans ce sens, une démarche se voulant pragmatique a été initiée. L'objectif est ainsi de démarrer des actions concrètes portant dans un premier temps sur le Système d'Information interne de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole, qui intègre à lui seul près de 3 000 postes de travail, 2 000 téléphones et ordiphones, plus de 200 logiciels, 9,8 millions de messages reçus et 3,2 millions de messages envoyés chaque année.

Les principes d'action associés à cette démarche constituent le socle de la Charte pour un Numérique Responsable de la collectivité qui se décline autour de 4 piliers qui couvrent le cycle de vie de nos équipements numériques, les bonnes pratiques, les achats, la consommation d'énergie et la gestion de la fin de vie.

Les bonnes pratiques :

1. Parce que le numérique concerne tout le monde et qu'il est devenu un outil incontournable dans l'exercice de nos missions, mais aussi dans notre vie extra-professionnelle, nous nous engageons à adopter un comportement responsable et transmettre les bonnes pratiques dans l'utilisation de nos outils numériques :
 - en affichant et relayant les différents supports de sensibilisation à la gestion responsable des solutions numériques pour encourager les « éco-gestes »,
 - en animant des événements de sensibilisation sur l'impact du numérique,
 - en responsabilisant les personnels et les élus sur l'impact de leurs pratiques,
 - en créant et animant un réseau d'ambassadeurs du numérique responsable.

L'achat responsable :

2. Parce que nos services se transforment en continu et que les outils numériques qui accompagnent cette transformation ont des impacts environnementaux, nous nous engageons à développer une politique d'achat qui prend en compte la gestion responsable des solutions numériques proposées :
 - en intégrant dans l'ensemble de nos marchés des clauses spécifiques à la gestion responsable des solutions numériques choisies,
 - en tenant compte des indicateurs de consommation et de réparabilité des équipements numériques choisis,
 - en impliquant nos partenaires dans notre démarche de gestion responsable des solutions numériques,
 - en intégrant une part d'équipement issus de filière locale de réemploi dans notre patrimoine numérique,
 - en intégrant dans nos besoins une part de matériel d'occasion et/ou reconditionné.

La sobriété énergétique :

3. Parce que le numérique est consommateur d'énergie, nous nous engageons à prendre des actions concrètes pour en diminuer l'impact notamment par la maîtrise et la réduction de la consommation énergétique liée aux matériels :
 - en éteignant nos équipements numériques lorsqu'ils ne sont pas utilisés,
 - en débranchant les dispositifs de recharge lorsqu'ils ne sont pas en usage,
 - en adoptant les bonnes pratiques de gestion de la messagerie numérique,
 - en tirant partie des avantages offerts par les outils collaboratifs mis à disposition.

La gestion de la fin de vie des équipements :

4. Parce que la fin de vie de nos équipements numériques a un impact majeur sur la consommation de ressources, la quantité de déchets produits et la surproduction de nouveaux équipements, nous nous engageons à contribuer à une meilleure gestion de la fin de vie des équipements :

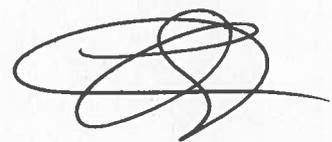
- en systématisant le recours à des partenaires reconnus pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- en favorisant le recours à des partenaires de l'économie locale, sociale et solidaire pour réemployer des équipements qui restent fonctionnels,
- en intégrant une part de gestion locative dans le patrimoine numérique de la collectivité,
- en allongeant la durée de vie des équipements numériques.

Il est dans ce sens proposé de faire adopter la charte pour une Gestion Responsable des Solutions Numérique et d'engager les actions qu'elle induit. Cette dimension sera intégrée au Schéma Directeur du Numérique qu'il est prévu de formaliser en 2022

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuve la charte de la Ville d'Angers, du CCAS de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole pour une gestion responsable des solutions numériques,
- autorise le Président, ou son représentant, à la signer.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée





LA CHARTE VILLE D'ANGERS, CCAS DE LA VILLE D'ANGERS ET ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

pour une gestion responsable des solutions numériques

Les outils numériques révolutionnent très rapidement le fonctionnement de nos services. En tant que collectivité, nous utilisons des solutions numériques pour accélérer notre transition écologique et notre lutte contre les gaspillages (Territoire intelligent). Nous entretenons de plus en plus une relation « numérique » avec les Angevins, afin de s'adapter à leurs usages, tout en ayant l'exigence de la qualité du service délivré. Pour autant si le numérique peut être un formidable outil de création de nouvelles valeurs, plus respectueuses de l'environnement, il doit être accompagné et réfléchi en termes d'impacts. Les défis environnementaux qui accompagnent la transformation numérique sont méconnus : avec la publication de cette charte, la Ville d'Angers, le CCAS de la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole affirment leur engagement à entrer dans une démarche de gestion responsable de leurs outils et de leurs usages numériques, afin de lancer une dynamique collective sur le territoire.

1 POUR LES BONNES PRATIQUES

Parce que le numérique concerne tout le monde et qu'il est devenu un outil incontournable dans l'exercice de nos missions, mais aussi dans notre vie extra-professionnelle, nous nous engageons à adopter un comportement responsable et transmettre les bonnes pratiques dans l'utilisation de nos outils numériques :

- en affichant et relayant les différents supports de sensibilisation à la gestion responsable des solutions numériques pour encourager les « éco-gestes » ;
- en animant des événements de sensibilisation sur l'impact du numérique ;
- en responsabilisant les personnels et les élus sur l'impact de leurs pratiques ;
- en créant et animant un réseau d'ambassadeurs du numérique responsable.

2 POUR L'ACHAT RESPONSABLE

Parce que nos services se transforment en continu et que les outils numériques qui accompagnent cette transformation ont des impacts environnementaux, nous nous engageons à développer une politique d'achat qui prend en compte la gestion responsable des solutions numériques proposées :

- en intégrant dans l'ensemble de nos marchés des clauses spécifiques à la gestion responsable des solutions numériques choisies ;
- en tenant compte des indicateurs de consommation et de réparabilité des équipements numériques choisis ;
- en impliquant nos partenaires dans notre démarche de gestion responsable des solutions numériques ;
- en intégrant une part d'équipement issu de filière locale de réemploi dans notre patrimoine numérique ;
- en intégrant dans nos besoins une part de matériel d'occasion et/ou reconditionné.

3 POUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Parce que le numérique est consommateur d'énergie, nous nous engageons à prendre des actions concrètes pour en diminuer l'impact notamment par la maîtrise et la réduction de la consommation énergétique liée aux matériels :

- en éteignant nos équipements numériques lorsqu'ils ne sont pas utilisés ;
- en débranchant les dispositifs de recharge lorsqu'ils ne sont pas en usage ;
- en adoptant les bonnes pratiques de gestion de la messagerie numérique ;
- en tirant partie des avantages offerts par les outils collaboratifs mis à disposition.

4 POUR LA GESTION DE LA FIN DE VIE DES ÉQUIPEMENTS

Parce que la fin de vie de nos équipements numériques a un impact majeur sur la consommation de ressources, la quantité de déchets produits et la surproduction de nouveaux équipements, nous nous engageons à contribuer à une meilleure gestion de la fin de vie des équipements :

- en systématisant le recours à des partenaires reconnus pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ;
- en favorisant le recours à des partenaires de l'économie locale, sociale et solidaire pour réemployer des équipements qui restent fonctionnels ;
- en allongeant la durée de vie des équipements numériques.

